

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

FINANCES PUBLIQUES

- Les dotations de l'État aux collectivités territoriales - (20pts)

→ Administration publique locales = APUL
↳ Ressources des APUL = RAPUL

Les APUL disposent de trois ressources pour se financer : les impôts (120 Mlds), l'emprunt pour l'investissement (30 Mlds) et les dotations budgétaires de l'État (140 Mlds, soit 65% des RAPUL). Les dotations ont pour but de compenser les charges dues aux transferts de compétences, de financer l'investissement, et plus globalement d'assurer la péréquation verticale entre collectivités.

Les principales dotations sont : la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour la section de fonctionnement ; la dotation globale d'équipement (DGE) et le FCTVA pour la section d'investissement. Les dotations sont calculées et versées par la DGFIP en lien avec la DCL et les préfets. La clé de répartition tenant principalement compte du nombre d'habitants, la péréquation verticale reste insuffisante (notamment pour la DGF). Les dotations peuvent être nommées (DGF) ou non nommées (FCTVA), témoignant de l'emprise budgétaire plus ou moins grande de l'État.

La baisse d'1,5 Mlds d'€ par an de la DGF en 2015-17 a repoussé la question des ressources propres des APUL (condition constitutionnelle cependant satisfaite avec un taux de ressources propres (qui comprennent les impôts affectés) supérieur à celui de 2003 par type de collectivité). C'est pourquoi la LPPF de 2017-20 a plutôt choisi la voie de la contractualisation avec les collectivités : objectifs contractuels de dépenses de fonctionnement, avec à la clé un bonus ou malus en dotations selon le résultat final. Mais c'est aujourd'hui la question de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation qui agite les collectivités, avec une compensation majoritairement en dotations selon toute vraisemblance.